

# RÈGLEMENT

## AUDITION CHEF D'ORCHESTRE ASSISTANT de Orchestre national d'Île-de-France

### Inscriptions

Ouverture des inscriptions : vendredi 14 février 2020, à 10h  
Clôture des inscriptions : lundi 20 avril 2020, à 18h

Inscription sur la plateforme Ulysses : [www.ulysses-network.eu](http://www.ulysses-network.eu)

### Conditions d'inscription

#### Vous avez

- Moins de 35 ans au 14 février 2020
- Obtenu un diplôme d'un établissement supérieur
- Une expérience de direction d'orchestre en répétition ainsi qu'en concert avec des musiciens professionnels.

#### Vous devez fournir

- Une pièce d'identité ;
- Un Curriculum Vitae (pas de biographie) ;
- Une lettre de motivation en français ou en anglais (les lettres de recommandation ne seront pas acceptées) ;
- 2 vidéos en situation de direction respectant scrupuleusement les critères mentionnés en page 3.

**La demande d'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement.**

**Selon le niveau des candidats le jury a la faculté de renoncer à pourvoir le poste mis au concours.**

## **Sélection**

Cinq candidats seront sélectionnés sur dossier pour participer au concours.  
Les résultats seront annoncés aux candidats par mail, le mardi 19 mai 2020.

## **Épreuves**

Mardi 9 juin 2020

Adresse : Maison de l'Orchestre, 19, rue des Écoles – 94140 Alfortville

- 1<sup>er</sup> tour : 10h30-13h00
- 2<sup>e</sup> tour : 14h45-16h15

Les programmes des épreuves afin que les informations logistiques seront transmis par mail  
lundi 11 mai 2020.

## **Résultats**

Résultats annoncés à l'issue du 2<sup>e</sup> tour, le mardi 9 juin 2020.

## **Jury**

Le jury est composé du directeur musical et des membres de l'orchestre.

## **Cachet**

Le chef d'orchestre sélectionné pour la saison 2020/2021, percevra un cachet de 102.87€  
par service de travail, cachet minimum de la convention collective des entreprises artistiques  
et culturelles.

## Critères d'acceptation des vidéos

- La durée totale des deux vidéos ne doit pas excéder 10 minutes ;
- Les deux vidéos doivent présenter des styles musicaux différents ;  
*Nb : ne pas présenter la générale et le concert d'un même programme.*
- Au moins une des deux vidéos doit être avec un orchestre symphonique ;  
*Nb : les vidéos ne montrant que de la direction de chœur, ne seront pas acceptées.*
- Les vidéos doivent avoir été enregistrées après 2016 ;
- Les vidéos sont transmises par lien You Tube. Elles peuvent être publiques ou non répertoriées ;
- La description accompagnant chaque vidéo doit faire apparaître le nom et prénom du candidat, la date d'enregistrement de la vidéo, le nom de l'orchestre, la ou les pièce(s) interprétée(s) et le nom du ou des soliste(s) (s'il y a lieu) ;  
*Nb : Si l'orchestre n'est pas un ensemble constitué, veuillez expliquer le contexte du concert ou de la répétition.*
- L'angle de vue des vidéos doit permettre de voir de face et distinctement le candidat ;
- Les vidéos devront avoir des sous-titres en cas d'échanges dans une autre langue que le français ou l'anglais, entre le candidat et l'orchestre. Des sous-titres seront également à fournir en cas de propos inaudible du candidat, qu'ils soient en français ou en anglais.

**Les candidatures dont les vidéos ne respectent pas les conditions mentionnées ci-dessus, ne pourront être retenues.**

## Conseils

- Choisissez une vidéo vous mettant en valeur dès les quinze premières secondes ;
- Commencez la vidéo à un moment qui vous semble pertinent pour présenter votre travail de direction ;
- Supprimez le passage des applaudissements, de votre entrée, de l'accord de l'orchestre, des saluts etc.
- La qualité audio des extraits, permettant d'entendre aussi bien les différents pupitres de l'orchestre que les échanges du candidat avec les musiciens, sera appréciée ;
- Il n'est pas obligatoire de faire deux vidéos de 5 minutes chaque. Vous pouvez choisir de proposer une vidéo de concert plus longue (par exemple de 7 minutes), et une vidéo de répétition plus courte (par exemple de 3 minutes). La durée totale des deux vidéos doit être maximum de 10 minutes.

**Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :**

Régie du personnel artistique  
Orchestre national d'Île-de-France  
19, rue des Écoles 94140 Alfortville

[regiedupersonnel@orchestre-ile.com](mailto:regiedupersonnel@orchestre-ile.com) / +33 (0)1 41 79 03 40